



ANIMATEURS ET FORMATEURS QUALITE : APPRENEZ A VENDRE LES GMP!

Objectif de l'atelier

Aider les participants à mieux appréhender leur rôle d'animateurs/formateurs qualité en leur donnant des outils concrets leur permettant la délivrance de messages clairs sans appréhension.

Pré-requis pour les participants

- Avoir envie d'échanger, de témoigner
- Etre force de proposition
- Favoriser les groupes de travail

Comment se déroule un atelier Benchmark ?

Guidés par l'animateur de l'atelier, les participants travaillent ensemble sur une thématique commune et mutualisent leurs points de vue et expériences. Aux solutions et recommandations proposées par l'animateur s'ajoutent ainsi autant d'opportunités d'amélioration.

Quels avantages pour les participants ?

- Devenir acteur de sa propre formation par l'échange d'expériences
- Trouver ensemble des réponses à des problématiques communes
- Recevoir de l'information concrète et des opportunités d'amélioration
- Développer son réseau professionnel

Animation

Annick NICLAS, cadre supérieur de l'industrie pharmaceutique pendant 16 ans. Aujourd'hui Coach, Mastercoach et Formateur, elle accompagne des dirigeants et managers de petites et moyennes entreprises en France, Suisse et Belgique.

Programme de la journée

- Faisons connaissance
- Exposé de la situation
- Choix des axes prioritaires de travail
- Thèmes proposés : La vulgarisation des GMP - La communication autour des GMP - Savoir instaurer un dialogue qualité constructif - Faire face aux objections.

Date et lieu de L'Atelier Benchmark

Le jeudi 28 Octobre 2010 de 9h30 à 16h30

Buro Club Voltaire

75/77 avenue Parmentier 75011 PARIS

Tel : (33) 01 40 21 24 24

www.buro.com/voltaire

Parking : 7bis, rue Neuve Popinourt

Métro Ligne 3 Direction Gallieni Station Parmentier

Prix pour la journée

430,00€ HT. Ceci comprend: la journée Atelier Benchmark, la pause café du matin et le support présenté remis au format PDF.

Déjeuner possible à proximité à frais partagés.



ANIMATEURS ET FORMATEURS QUALITE : APPRENEZ A VENDRE LES GMP!

BULLETIN D'INSCRIPTION

(merci de retourner ce bulletin et le règlement à l'adresse indiquée en bas de page, **au plus tard le 27 Septembre 2010**)

PARTICIPANT

Nom:

Prénom:

Société:

Adresse :

.....

.....

Tel fixe :

Tel mobile :

E-mail :

Adresse facturation (si différente)

Je m'inscris à l'Atelier Benchmark:

Animateurs et Formateurs Qualité : apprenez à vendre les GMP !

Montant du règlement : 430,00€ HT (TVA 19,6%)

Je confirme mon inscription et je joins un règlement de **514,28€ TTC**

par virement

(Code IBAN : CIC LUISANT – FR76 3004 7146 2500 0380 4500 196 – CMCIFRPP)

par chèque à l'ordre de **Cabinet ACE Performance**

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de ventes indiquées en page 3/3 du document.

Fait à :

Le:

Signature:



ANIMATEURS ET FORMATEURS QUALITE : APPRENEZ A VENDRE LES GMP!

Conditions générales de vente

Article 1 : Inscriptions

L'inscription à L'Atelier Benchmark n'est définitif qu'après réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Toute inscription reçue alors que le nombre maximum de participants est atteint, peut être, selon vos souhaits, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

Article 2 : Nature et caractéristique de l'Atelier Benchmark

L'Atelier benchmark a pour objectif de mutualiser les connaissances de chacun (participants et animateurs) autour d'une problématique commune. Les conditions sont présentées en page 1 du document.

L'Atelier benchmark ne pourra avoir lieu que dans la mesure où 2 semaines avant le début du stage, le nombre de participants sera estimé suffisant. Dans le cas inverse, la session sera annulée ou reportée à une date ultérieure et les participants seront informés dans les conditions prévues à l'article 4.

Article 3 : Niveau de connaissance préalable nécessaire

Cet atelier s'adresse avant tout à des animateurs ou formateurs qualité ou à toute personne se destinant à cette fonction ou souhaitant mieux communiquer autour de la qualité. La richesse de l'Atelier Benchmark repose avant tout sur les échanges concrets entre participants et avec l'animateur.

Article 4 : Annulation et report

En cas d'annulation d'une inscription par le Cabinet ACE Performance, pour quelques raisons que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible 8 jours avant le début de l'Atelier. Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon votre choix, reportées pour une session ultérieure ou bien remboursées.

Si pour une raison quelconque, une personne ne peut participer, elle peut se faire remplacer. Cependant si seule l'annulation est possible, celle-ci sera exprimée par écrit 15 jours avant le début de l'Atelier. Si l'annulation est reçue moins de 15 jours avant la date de l'Atelier, il sera conservé une somme équivalente à 25% du montant ; celle-ci sera de 50% si l'annulation est reçue à moins de 8 jours de la date de début de l'Atelier. Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est reçue à moins de 5 jours ou si le participant a oublié d'annuler ou ne se présente pas.

Article 5 : Copyright

Le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter à des fins non personnelles tout ou partie des documents transmis par le Cabinet ACE Performance et sans l'accord préalable de celui-ci. Ces documents ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelques formes que ce soit, y compris électronique.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'Atelier benchmark est fixé au tarif en vigueur au moment de la passation de réservation. Ce prix comprend, la pause café ainsi que la documentation. Les frais d'hébergement et les éventuels autres repas pris sur place ne sont pas inclus.

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, une confirmation d'inscription vous sera envoyée ainsi que la facture.

Article 7 : litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance d'Alençon sera seul compétent pour régler le litige.